

Λ



Λ

PYRÉNÉES MÉDITERRANÉENNES, LA MONTAGNE QUI RAPPROCHE



SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DU PROJET	
I.1 Introduction	
I.2 Organisation de la coopération	
I.4 Cadre géographique	
I.5 Méthode	
I.6 Objectifs	
I. DÉTAIL DES ACTIONS	
II.1 Intégration de l'information	
Action 1. Diagnostique conjoint des services et ressources éco-touristiques	
Fondements	
Résultats attendus	
Contenu	
Coordination	
Calendrier	
II.2 Planification éco-touristique commune	
Action 2 Étude détaillée sur l'impact du tourisme aux zones littorales	
Fondements	
Résultats attendus	
Contenu	
Coordination	
Calendrier	
Action 3 Étude diagnostic détaillé du territoire de l'Albère	
Fondements	
Résultats attendus	
Contenu	
Coordination	
Calendrier	
Action 4. Plan conjoint de gestion éco-touristique de la zone	
Fondements	
Résultats attendus	

Contenu	
Coordination	
Calendrier	
II.3 Actions démonstratives	
Action 5. Défense des ressources forestières : équipements et brûlages dirigés	
Fondements	
Résultats attendus	
Contenu	
Coordination	
Calendrier	
Action 6. Contrôle et préservation des ressources littorales	
Fondements	
Résultats attendus	
Contenu	
Coordination	
Calendrier	
Action 7. Expériences et coordination sur les brûlages dirigés	
Fondements	
Résultats attendus	
Contenu	
Coordination	
Calendrier	
II.4 Promotion et communication	
Action 8. Préparation des ressources pour la publication d'une guide éco-touristique de la zone	
Fondements	
Résultats attendus	
Contenu	
Coordination	
Calendrier	
Action 9. CD adressé à la jeunesse et aux enfants sur des valeurs de la forêt méditerranéenne	
Fondements	

Résultats attendus	
Contenu	
Coordination	
Calendrier	
III. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS	

I. PRESENTATION DU PROJET

I.1 Introduction:

Les Pyrénées Méditerranéennes forment une unité géographique différenciée du reste du massif pyrénéen. Les spécificités résident dans différents aspects comme l'altitude, la morphologie, le climat, la végétation, la faune, l'intervention humaine, etc.

Il est nécessaire de mettre en valeur la spécificité relative à l'intervention humaine. Cette partie la plus basse des Pyrénées a favorisé une plus grande pénétration des axes de la communication transpyrénéenne, tant pour la région la plus accessible (Col de Pannissars), que pour la région la plus fréquentée par les touristes (littoral).

D'un autre côté, la persistance, pendant des siècles, de la frontière entre les deux états a eu également des influences très diverses sur le développement de cet espace pyrénéen oriental. Dans un certain sens, ces différenciations n'ont plus de raisons d'être, dans le cadre de l'Union Européenne, une fois mis en œuvre le processus d'effacement des frontières.

Pour remédier conjointement à ces faits et aux dysfonctionnements qu'ils engendrent dans l'espace frontalier des Pyrénées Orientales, nous, Région du Languedoc-Roussillon et Généralité de Catalogne, présentons le projet "Pyrénées Méditerranéens, la montagne qui rapproche" dans le cadre du programme Interreg III A.

Le projet s'inscrit dans la priorité 2 : développer les activités et l'occupation, et dans la mesure 4 : assurer le développement de l'économie touristique. Le choix de cette priorité et de cette mesure réside dans l'hypothèse initiale que cet espace pyrénéen a de très grandes potentialités qui n'ont pas été développées en raison des difficultés de coopération entre les deux régions engendrées par la frontière qui est demeurée un élément fort de la culture et de la tradition de ces régions.

Le premier enjeu de ce projet est donc de permettre à cette région frontalière de recouvrer son entité originelle.

Le deuxième enjeu sera de donner à cet espace frontalier les moyens de valoriser toutes ses potentialités de développement éco-touristique, aussi bien dans les montagnes que le long de la mer, grâce à la gestion efficace et coordonnée des ressources éco-touristiques les plus remarquables de l'espace.

Ces défis globaux du projet que nous avons décrits, s'adaptent parfaitement aux objectifs de la priorité 2 et de la mesure 4 du programme Interreg III A (2001-2003) et le territoire du projet entre complètement dans le groupe des régions éligibles au nom de la coopération transfrontalière de ce programme.

I.2 Organisation de la coopération

a) Présentation des partenaires

Les partenaires principaux du projet sont la Région de Languedoc-Roussillon et la Généralité de Catalogne.

b) Organisation

L'identité et les responsabilités de chaque partenaire sont définies action par action, ainsi que dans le contrat annexé à ce dossier. La Direction Générale de la Planification Environnementale du Département de l'Environnement de la Généralité de Catalogne est le partenaire chef de file du projet, avec la Région du Languedoc-Roussillon. Sont associées la Direction générale du Patrimoine Naturel et du milieu physique, la Direction Générale des Urgences et la Direction Générale du Tourisme de la Généralité de la Catalogne.

De cette façon, le projet est dirigé par la Direction Générale de la Planification Environnementale du Département de l'Environnement qui, en tant que chef de file du projet, s'appuie sur la structure d'organisation suivante:

- **Groupe de travail transfrontalier**

Ce groupe est formé par des représentants des principaux partenaires ; il est structuré dans trois commissions de travail technique : *planification, action démonstrative et communication*.

- **Le Secrétariat technique:**

Directement lié au chef de file (*expliquer des charges*)

I.4. Le cadre géographique

Le projet est centré dans les Pyrénées les plus proches de la Méditerranée. Il inclut les régions de la montagne entre le Col d'Ares et la mer (ouest- est). Vers le nord, le cadre géographique du projet est délimité par la rivière Tech jusqu'à l'autoroute A-7, puis par les routes du BOULOU à COLLIOURE. Vers le sud, pour le sommet de Comanegra avec les limites du sud des municipalités d'Albanyà, Maçanet de Cabrenys, Darnius, Agullana, La Jonquera, Cantallops, Sant Climent Sescebes, Espolla et Rabòs. Là, la limite arrive à la frange sud du parc naturel de Cap Creus.

Globalement, le projet inclut des zones faiblement industrialisées, à intérêts écologiques et paysagers marqués, partiellement transformées par l'activité humaine.

Le projet prévoit d'inclure les zones suivantes:

- Espace naturel d'intérêt national de l'Albère
- Zone entre Pic Neulos et Puig dels Pradets, dans l'Albère Nord
- Réserve naturelle de la forêt de la Massane
- Zone entre le Pic de Sallfor et le Coll dels Empedrats
- Espaces naturels d'intérêt national de la Sierra de Rodes, Cap Gros, Cap de Norfeu et Cap Creus, réserves naturelles marines de protection de ces caps et la réserve de protection intégrale de l'Île de l'Encalladora,
- Réserve naturelle marine de Banyuls, y compris les terres jusqu'au noyau urbain qui est exclu,
- Parc naturel du Cap Creus
- Territoire entre le parc naturel du Cap Creus et le Parc Naturel de l'Albère
- Espace naturel du haut Garrotxa pour la partie nord-est

Par conséquent, le cadre géographique du projet répond clairement aux directives de la convocation Interreg III A , car il inclut un territoire transfrontalier cohérent.

La CARTE

I.5 Méthode

En général, la méthode de travail est basée sur l'intégration progressive dans les méthodes de travail des deux parties. D'un côté, rassembler les travaux et les actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du projet, tant dans la partie Française que dans la partie Catalane.

Le TABLEAU

Explication du tableau amélioré et compléter le formulaire

I. 6 L'objet

L'objet fondamental du projet consiste à assurer et développer une économie fondée sur un tourisme durable dans le respect de l'écologie de part et d'autre de la frontière qui constitue la colonne vertébrale du territoire des Pyrénées méditerranéennes.

Pour atteindre cet objectif principal, on projette une stratégie commune reposant sur quatre niveaux d'activité qui seront développés progressivement dans huit actions de base.

Les quatre niveaux d'activité sont:

- Le recueil des informations
- La planification concertée
- Les actions démonstratives de la coopération
- La promotion commune

Chacun de ces niveaux inclut une ou plusieurs actions concrètes qui sont expliquées de façon détaillée dans les sections suivantes de ce mémoire explicatif du projet

On prévoit de développer pendant l'année 2002, principalement le premier et le deuxième niveau d'activité. Pendant l'année 2003 seront mises en œuvre, de préférence, les actions contenues dans les niveaux 3 et 4.

II. DETAIL DES ACTIVITES

Pour accomplir l'objectif décrit et développer chaque niveau d'activité, on prévoit neuf actions qu'on peut observer dans le tableau suivante :

ACTIONS	NIVEAU D'ACTION
1. Diagnostic conjoint des services et des ressources éco-touristiques	1. Recueil et intégration de l'information
2. Étude détaillée sur l'impact du tourisme dans les zones littorales	2. Planification concertée
3. Étude de gestion concertée du Massif de l'Albère	1. Recueil de l'information 2. Planification concertée
4. Plan conjoint de gestion éco-touristique	2. Planification concertée
5. Défense des ressources forestières	3. Actions démonstratives
6. Contrôle et préservation des ressources littorales	3. Actions démonstratives
7. Expériences de brûlage contrôlé	
8. Guide éco-touristique de la zone	4. Promotion commune
9. CD sur la valeur de la forêt méditerranéenne	4. Promotion commune

II. 1 Recueil et intégration de l'information

Le premier niveau d'activité prévu est l'intégration de l'information existante des deux côtés de la frontière sur les ressources et les équipements éco-touristiques. Ce premier niveau est indispensable pour obtenir une garantie de succès du projet. On prévoit une seule action, mais intense, pertinente et synthétique, pour permettre une recherche et une organisation correctes de l'information.

La première action (1) du projet s'appelle: **diagnostic conjoint des services et des ressources éco-touristiques.**

II.1.1 Fondements de l'action 1

À ce jour, les informations, nombreuses, sont dispersées et présentées sous diverses formes. Il faut donc commencer par établir un inventaire et une synthèse de l'existant, dans des domaines variés tels que les plans et cartographies, les équipements touristiques, les ressources (forêts, végétation, faune, écosystèmes littoraux et fluviaux, patrimoine culturel, activités

cynégétiques, agriculture, élevage, routes, itinéraires, ...etc). Ces informations doivent être transcrites de façon homogène et intégrée pour créer une base de données qui puisse être utile pour élaborer un diagnostic effectif de la situation courante.

II.1.2 Résultats attendus

Ce diagnostic initial, préalable indispensable aux autres actions, doit être développé. Par conséquent, cette première action doit offrir les résultats suivants :

- Base de l'organisation concertée
- Banque de données de la communication
- Premier pas pour les actions démonstratives
- Indicateurs de concertation utiles pour le contrôle de l'auto-évaluation

Actuellement, des deux côtés de la frontière, un nombre remarquable de bases de données thématiques existent sans être rapprochées dans un projet commun. Par conséquent, une première base de données commune sur le milieu frontalier sera le fruit de ce diagnostic. Un résultat clef de cette action sera que les agents de chaque côté de la frontière seront capables d'avoir accès facilement à l'information de base de l'autre côté.

II.1.3 Contenu

L'objectif de cette action est d'établir les bases d'un observatoire transfrontalier rassemblant les données et les connaissances existantes dans la partie française et catalane, en créant un système d'information évolutif qui recommande l'action future dans cet espace.

Pour faciliter l'échange de données et connaissances, il est nécessaire de définir un cadre de référence commun qui rassemble les données françaises et catalanes pour garantir la continuité des deux côtés de la frontière et pour permettre de les comparer entre elles.

Cela implique l'uniformisation des méthodes d'acquisition (fréquence d'acquisition, type d'indicateur mesuré), de représentation (échelle de précision, cadre de référence géographique, etc.) et de stockage de données (support informatique).

Parallèlement, le **diagnostic** sera structuré en trois points suivants :

- Synthèse des plans, projets et initiatives existant en association à l'éco-tourisme
- Inventaire des équipements utilisables dans le cadre du projet
- Analyse des ressources éco-touristiques : potentialités et faiblesses

a) Projets, plans et initiatives environnants

Ce premier point du diagnostic intégrera les initiatives en cours et les plans qui touchent au développement du projet. Il faudra synthétiser les plans de prévention des feux, les plans de protection des espaces naturels, les plans locaux de tourisme, l'organisation territoriale, etc., de chaque côté de la frontière. De l'autre côté il sera nécessaire de détecter et résumer les initiatives en cours en éco-tourisme comme par exemple des itinéraires dans les espaces naturels, les améliorations spécifiques des ressources ou des milieux, .. etc.

b) Équipements éco-touristiques

Ce point du diagnostic devra inventorier et décrire (fiches type) les équipements éco-touristiques : maisons de tourisme rural, centres de documentation et d'information des espaces naturels, centres de recherche, équipements touristiques (hôtels, campings, centres de l'information, restaurants, etc.). Il s'agit donc de la véritable fondation du projet.

c) Ressources

Ce dernier bloc va synthétiser quelles sont les principales ressources éco-touristiques de la région. La synthèse sera réalisée moyennant des fiches type qui vont contenir l'emplacement de la ressource, les potentialités et les difficultés dans le cadre du projet.

II.1.4 Coordination des travaux

La coordination des travaux pour élaborer le diagnostic sera réalisée par le groupe de travail transfrontalier. Ce groupe définira, d'un commun accord, les approches de base et les conditions techniques qui régiront l'élaboration du diagnostic, moyennant l'écriture d'un cahier des charges.

II.1.5. Le calendrier d'exécution

Actions	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. Synthèse Plans et initiatives				
2. Inventaire des équipements				
3. Inventaire des ressources				
4. Diagnostic global				

II.2 Planification concertée

Ce second niveau de l'activité intègre trois actions (2,3 et 4) qui sont complètement en corrélation mais selon des composants différenciés spécifiques ce qui nous oblige à les esquisser séparément. D'une part, les actions 2 et 3 approfondissent dans aspects essentiels du projet moyennant le développement des études détaillées sur deux des ressources clef du projet: les systèmes naturels du littoral et le massif de l'Albère (y compris les communautés floristiques des prairies de sommet de l'Albère). Le développement de ces études détaillées est considéré indispensable pour la mise en œuvre d'une gestion éco-touristique concertée qui est abordée dans l'action 4.

II.2.1 Action 2. L'étude détaillée sur l'impact du tourisme dans les zones littorales

II.2.1.1 Fondements de l'action 2

Des le milieu du siècle dernier, qu'une partie importante du développement économique du cadre géographique du projet a été centrée dans l'usage des ressources littorales. De cette façon, la plupart des équipements, des initiatives et des potentialités touristiques exploitées se concentrent sur la zone côtière de la Côte Vermeille, de l'Albère et du Cap Creus. L'activité touristique, qui représente 12% de l'activité économique totale, est étroitement liée au développement de l'urbanisme et à l'augmentation des activités dans la frange littorale.

Ce développement fait référence à toutes les activités humaines qui perturbent l'évolution naturelle des écosystèmes de l'interface Pyrénées-Méditerranée. C'est un problème global de durabilité pour le nouveau concept de tourisme dans cette région, depuis qu'il modifie en même temps les habitats côtiers et les systèmes naturels, affectant ainsi les ressources du développement.

II.2.1.2 Résultats attendus de l'action 2

Ainsi donc, les principaux résultats attendus de cette action sont :

- Document d'analyse des changements détectés ces années dernières dans le domaine littoral moyennant la cartographie des communautés et des indicateurs biologiques
- Document mettant en évidence les relations entre ces changements et les activités touristiques
- Principes pour le développement de la gestion environnementale intégrée et concertée des zones côtières du projet

II.2.1.3 Contenus de l'action 2

Les contenus de cette action sont :

a) Document d'analyse

Ce premier document contiendra la synthèse documentaire et cartographique des changements détectés, ces années dernières, dans les systèmes de la côte des Pyrénées Méditerranéennes : ce document rassemble et intègre les travaux de recherche faits des deux côtés de la frontière, en esquissant une méthodologie commune d'analyse profonde de l'évolution des systèmes naturels.

b) Interaction activité/milieu

Le contenu de ce second document concerne les principales caractéristiques de l'environnement marin selon une matrice complexe qui établit les relations changements significatifs du milieu et activités touristiques. Ainsi donc, on sera capable de déterminer, avec clarté, le cadre de l'intervention pour assurer la durabilité de l'activité touristique au littoral.

c) Bases de planification

Le dernier document élaboré contiendra les principes pour qu'on soit capable de développer une stratégie combinée pour planifier les activités humaines au littoral sans prendre de risque pour la sauvegarde et l'évolution naturelle des systèmes littoraux.

II.2.1.4. Coordination

Cette action sera coordonnée, d'un point de vue exécutif, par trois partenaires collaborateurs du projet: le Laboratoire d'Océanographie biologique de Banyuls, le Centre d'Études Avancées de Blanes et l'Institut des Sciences de la Mer, localisé à Barcelone.

Cette coordination sera aussi intégrée dans l'opération globale du groupe de travail transfrontalier et, surtout, au groupe de travail de l'analyse et de la planification.

II.2.1.5 Calendrier d'exécution

Actions	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. Analyse				
2. Interactions				
3. Fondements d'ordination				

II.2.2. Action 3. Étude de gestion concertée du Massif de l'Albère

Cette action 3 relève à la fois du premier et du second niveau d'action. Toutefois, les travaux les plus importants en temps et en mobilisation d'acteurs sont à placer au niveau 2.

Cette action, très vaste, comporte un diagnostic et des propositions de développement sur l'ensemble du Massif de l'Albère. Un point particulier concernera les communautés floristiques des pelouses sommitales de l'Albère.

Enfin, pour respecter l'entité forte que constitue ce massif, il est difficile de scinder des actions concertées qui se chevauchent dans le temps en plusieurs actions.

II.2.2.1 Fondements de l'action 3

Le Massif de l'Albère, d'un intérêt majeur pour l'environnement (protection des sols, paysages, biodiversité ..) et le développement touristique, comporte des zones naturelles importantes, faiblement exploitées par l'élevage et la forêt. Le patrimoine culturel de ce massif, fréquenté de longue date par l'homme, est riche par la longueur des périodes historiques couvertes, les techniques et la qualité du bâti rural (mégalithes, terrasses du vignoble de Banyuls, glaciers, pour citer trois exemples parmi de nombreux autres), l'historique et les légendes ...

Situé à l'extrémité orientale des Pyrénées, en plongeant dans la mer, il présente deux versants très fortement contrastés, topographie exceptionnelle dans le bassin méditerranéen.

Ses atouts touristiques sont considérables, mais nécessitent une gestion pertinente et fine des milieux très nombreux, divers, exceptionnels, pour concilier les activités humaines (agriculture, sylviculture), les activités de loisir et tourisme (chasse, promenade, découverte des milieux), le tout dans le souci de la sauvegarde des milieux et la protection contre le feu.

Il faut donc compiler les informations existantes de part et d'autre de la frontière, et proposer des concertations entre l'ensemble des acteurs pour établir les axes de gestion concertée de ces espaces.

La gestion durable des pelouses sommitales de l'Albère, en raison de leur caractère particulier, feront l'objet d'un programme distinct, mettant en relation les chercheurs et les gestionnaires de l'espace (éleveurs de bovins principalement).

II.2.2.2. Résultats attendus

La synthèse des informations existantes et les actions de concertation pour une gestion des milieux doivent aboutir à une charte d'aménagement et de gestion durable et intégrée du massif, indispensable pour assurer les conditions de développement des activités éco-touristiques.

Les principales étapes seront :

- L'inventaire des milieux, des équipements et des usages (avec hiérarchie de leur intérêt)
- Organisation d'une concertation entre les divers acteurs, pour faire des propositions
- Proposition de travaux et d'équipements justifiés et hiérarchisés, pour 3 ans, avec estimation des coûts et moyens de réalisation (qui fait quoi et avec quels moyens)
- Création d'une base de données Albera, sur Internet, avec mise à jour
- Définition économique et juridique d'une structure, ou à défaut, de plusieurs structures liées par convention, chargée de coordonner la gestion durable et régulière des espaces naturels du massif et de garantir l'entretien des investissements réalisés

Pour la gestion des pelouses sommitales de l'Albère, l'étude phytosociologique devra détailler les points suivants :

- Détermination des quadrants de l'étude en fonction des types de pelouses
- Analyse et cartographie avec systèmes d'information géographique des différents quadrants. Cette analyse déterminera l'importance des espèces bizarres, endémiques et patrimoniales.
- Propositions pour la gestion touristique et de sauvegarde.

II.2.2.4 Coordination

La coordination des travaux sera réalisée dans le cadre de la commission d'analyse et planification du groupe de travail transfrontalier, mais dirigés par un groupe de pilotage composé des représentants des acteurs.

Ce groupe de pilotage, mené par le GEIE FORESPIR, réunira les représentants des collectivités concernées, des administrations de l'Etat, il faut retenir les représentants des professionnels de l'agriculture et de la forêt (ONF, Syndicats), chasseurs, pêcheurs, associations de protection de la nature, divers laboratoires de recherche ...

Pour la gestion des pelouses sommitales, le groupe réunira les deux partenaires collaborateurs suivantes : l'Association Amis de la Massane et l'Université de Gérone. Y participeront également le SIME, l'ONF et le Parc Naturel de l'Albère.

II.2.2.5 Calendrier d'exécution

Actions	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. Travail de camp				
2. Travail de Laboratoire				
3. Fondements de la gestion				

II.2.3. Action 4. Plan conjoint de gestion éco-touristique de la zone région.

II.2.3.1 Fondements de l'action 4

Le résultat définitif du deuxième niveau de l'activité doit être un groupe de propositions spécifiques de gestion concertée des ressources et des équipements touristiques. Par conséquent, cette action dépend directement de des conclusions de l'action 1 de diagnostic des ressources et des équipements.

Jusqu'ici, l'absence de concertation pour une gestion globale de cet espace montagneux explique les difficultés pour développer de façon optimale l'ensemble de ses potentialités économiques et, plus particulièrement touristiques.

Ainsi donc, l'action 4 devient la clef de la gestion commune de l'espace des Pyrénées Méditerranéennes dans le futur et, par conséquent, son succès conditionne globalement, les résultats de la coopération transfrontalière.

II.2.3.2 Résultats attendus

L'effort de concertation en matière de la planification et la gestion des Pyrénées Méditerranéennes se traduit par des directives communes de gestion des équipements et des ressources éco-touristiques.

Par conséquent, les résultats matériels visibles de cette action seront deux documents concertés qui guident, structurent et définissent les actions communes pour le développement éco-touristique du milieu.

II.2.3.3 Contenu de l'action

L'action, dans ce qui fait référence à son contenu, est structurée dans des documents présentant les directives pour la gestion future des équipements et des ressources touristiques.

Le Schéma des directives pour la gestion des équipements éco-touristiques part de l'analyse détaillée de l'information obtenue dans l'action 1 et de l'action 3 pour partie, et doit esquisser l'organisation de la concertation pour la gestion coordonnée, effective et durable des équipements éco-touristiques. Le plan devrait aussi définir le réseau commun d'équipements, les projets hiérarchisés et le programme des investissements des trois années prochaines.

Le plan de gestion des ressources éco-touristiques part, lui aussi, de l'analyse réalisée dans l'action 1 et 3 de diagnostic et il est structuré dans trois grands blocs du travail : directives pour la gestion des routes, directives pour la gestion des ressources montagneuses (forêts, agriculture, bétail d'élevage, chasse, prairies, rivières) et directives pour la gestion des ressources du littoral (systèmes naturels, pêche, mer, côte).

II.2.3.4 Coordination

Cette action qui a un composant interdisciplinaire et qui rassemble une partie des travaux réalisés dans les actions 1,2 et 3, sera coordonnée au sein du groupe de travail de l'analyse et de la planification. Néanmoins, des acteurs auront des rôles prédominants selon les travaux : le GEIE Forespir (pour les ressources de la montagne) et École de Tourisme de l'Université Autonome de Barcelone (pour la gestion des routes). Certains partenaires définis dans les actions 2 et 3 (Laboratoire Arago, CSIC Blanes et Barcelone, Réserve de la Massane, Université de Gérone) auront une activité particulière en rapport avec la précision des études menées.

II.2.3.5. Calendrier d'exécution

Actions	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. Plan d'équipements				
2. Plan de Ressources				

II.3 Actions démonstratives

Bien que l'action 4 de planification doive déterminer l'action conjointe du futur quant au développement éco-touristique de la zone, on a parti de l'hypothèse que le projet transfrontalier devrait s'enrichir d'actions visibles sur le territoire et considérées comme urgentes.

Le troisième niveau de l'activité vise à obtenir des résultats suffisants et probants en matière de gestion commune d'actions concrètes et urgentes. Trois grands blocs de l'activité ont été choisis et conformément les actions 5,6 et 7 du projet. L'action 5 est consacrée à la prévention des feux, l'action 6 aux activités pour le contrôle et la conservation des ressources littorales et l'action 7 à partager des expériences et favoriser de la coordination pour le brûlage contrôlé.

II.3.1 Action 5. Défense des ressources forestières

II.3.1.1 Fondements de l'action 5

Une des conséquences les plus visibles dans l'évolution récente des espaces montagneux et frontaliers est l'augmentation relative du risque du feu, en relation avec l'augmentation de la fréquentation touristique et avec la réduction de présence humaine permanente sur le territoire montagneux.

Par conséquent, le développement d'une stratégie commune pour la prévention des feux (action 4) devient un élément clef dans la coopération mais il est aussi également impératif de commencer des actions conjointes pour l'installation de petites infrastructures de prévention.

II.3.1.2 Résultats attendus

Les résultats qui devraient être obtenus dans le développement de cette action sont de deux types. D'un côté, le projet et la réalisation concrète d'infrastructures de prévention; et de l'autre côté, l'obtention d'une première évaluation des résultats de la coopération dans ce milieu.

II.3.1.3 Contenu de l'action

Globalement, il s'agit de la réalisation d'infrastructures pour la prévention : points d'eau, mise en continuité de routes de part et d'autre de la frontière ou création de bordures de sécurité.

Des cartes communes des équipements disponibles de part et d'autre de la frontière seront établies, afin que les pompiers connaissent tous les équipements existants.

II.3.1.4 Coordination

La commission technique des actions démonstratives, dans le cadre du groupe de travail transfrontalier, déterminera les opérations à réaliser, sur propositions conjointement présentées par les équipes de sauveteurs, dans le respect des cahiers des charges qui leur sont imposés par leur propre pays.

Le SIVU des Albères et la Généralité sont les deux partenaires privilégiés de cette action.

II.3.1.5 Calendrier d'exécution

Actions	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. Actions de prévention du risque de feu				

II.3.2 Action 6 Contrôle et conservation des ressources littorales

II.3.2.1 Fondements de l'action 6

L'action 6 est basée sur la nécessité d'établir des mécanismes conjoints de suivi et contrôle des réserves et communautés littorales les plus intéressantes du milieu des Pyrénées Méditerranéennes et de renforcer la connaissance sur l'évolution naturelle de ces espèces, communautés et systèmes, aussi précieux que fragiles.

Dans ce cadre général, sont choisies deux actions concrètes: l'installation, dans la Réserve Naturelle de Banyuls, d'un captateur continu et automatisé de données, et l'installation, dans la réserve de Cap Creus, de trois éléments de signalisation pour interdire le passage des embarcations.

Ces actions concrètes sont deux premiers pas démonstratifs dans le projet général d'acquisition de données et contrôle de l'impact du tourisme sur les communautés les réserves les plus fragiles et les plus précieuses.

II.3.2.2 Résultats attendus

Il est attendu de cette station automatique, des fonctions préventives et d'analyse en relation avec des événements exceptionnels dans les communautés bentoniques, à cause de la contamination ou de phénomènes météorologiques. Plus globalement, on attend le suivi des données, difficiles à obtenir jusqu'à présent, et la confirmation des hypothèses d'évolution des systèmes naturels.

Par rapport au système de signalisation, on attend assurer la réduction de la pression sur la principale réserve naturelle du Parc Naturel.

II.3.2.3 Contenus

Les indicateurs qui mesurent les contenus du projet de station automatisé de prise de données sont:

- Acquisition des moyens de mesure automatisée
- Mise en œuvre de la procédure de mesure et suivi des paramètres du milieu
- Réalisation d'une base de données sur la faune Ibérique
- Actualisation de la base de données sur la faune Ibérique
- Mise en commun des changements observés avec l'activité touristique

Les indicateurs de contenu du système dissuasif de signalisation du Cap Creus seraient:

- Acquisition des moyens
- Analyse de la situation du départ
- Contrôle de l'évolution
- Évaluation de l'efficacité de la mesure

II.3.2.4 Coordination

Cette action sera dirigée et contrôlée dans le cadre du groupe de travail transfrontalier, mais elle sera aussi dirigée par l'Institut des Sciences de la mer de Barcelone, le Centre d'études Avancées de Blanes et le Laboratoire d'Océanographie Biologique de Banyuls.

II.3.2.5 Calendrier d'exécution

Actions	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. Station de contrôle				
2. Signalisation réserve				

II.3.3 Action 7. Le brûlage contrôlé

II.3.3.1 Fondements

Les zones méditerranéennes des Pyrénées sont régulièrement confrontées aux incendies de forêt. Parmi les équipements de prévention, on compte l'aménagement de zones débroussaillées et nettoyées. Le coût élevé de tels aménagements peuvent être diminués par la pratique d'un brûlage dirigé.

Ces zones ainsi nettoyées peuvent ensuite être utilisées par le pastoralisme, indispensable pour l'entretien ultérieur.

On doit ajouter l'intérêt de protéger les espaces naturels de la zone si souvent appréciés pour leur valeur naturelle intrinsèque et pour la ressource éco-touristique qu'ils représentent.

II.3.3.2 Résultats attendus

Il est attendu de cette action des échanges transfrontaliers sur les pratiques du brûlage contrôlé, ainsi qu'une meilleure connaissance des conséquences sur les écosystèmes de montagne. Enfin, on prévoit d'améliorer la coordination pour les interventions rapides en cas de sinistres.

II.3.3.3 Contenu de l'action

Fondamentalement, cette action consiste réaliser des réunions et des rencontres pour améliorer la connaissance sur le brûlage contrôlé et esquisser une coordination transfrontalière efficace pour l'intervention.

II.3.3.4 Coordination

Cette action sera dirigée et coordonnée dans le cadre du groupe de travail transfrontalier par les partenaires du projet suivants : Chambre d'Agriculture de Roussillon, Direction Générale des Urgences (groupe d'appui a des actions forestières), Université de Gèrone, Université de Lleida, Société de garde de Po, ONF, INRA, CIFSC, DDAF (Service forestier) et SIME.

II.3.3.5 Calendrier d'exécution

Action	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. Actions de coopération				

II.4 Promotion et Communication

Ce quatrième niveau du projet contient les deux actions de base 8 et 9 qui sont destinées à constituer des éléments de promotion du projet d'éco-tourisme « Pyrénées Méditerranéennes, la montagne qui rapproche »

II.4.1 Action 8. Guide éco-touristique

II.4.1.1 Fondement de l'action

Cette action 8 est une action clef de synthèse car elle rassemble les résultats de la grande majorité d'actions du projet et elle esquisse le développement durable des potentialités, en dehors de la gestion de l'espace

II.4.1.2 Résultats attendus

Cette action range, structure et coordonne les ressources et équipements éco-touristiques suivant les itinéraires et parcours les plus intéressants pour les visiteurs. Par conséquent, on prévoit divers supports pour la diffusion des informations (vidéo, CD, livres, brochures, plaquettes, expositions, etc.) pour la fréquentation soutenue et durable de l'espace considéré.

II.4.1.3 Contenus

Chaque itinéraire ou voyage comptera:

- Description de la route utilisable, avec cartographie actualisée
- Signalisation des ressources les plus intéressantes (naturelles, culturelles, patrimoniales)
- Interprétation détaillée de ces ressources
- Une enquête pour l'évaluation

Les itinéraires combinent des objectifs pédagogiques, scientifiques et de loisir ; ils sont localisés en milieu sous-marin, en zones côtière, de vallée ou de montagne. L'offre d'utilisation éco-touristique de l'espace est principalement orientée vers la randonnée pédestre, bien qu'il y ait aussi des offres pour les randonnées à cheval, bicyclette et automobile.

II.4.1.4 Coordination

La coordination des travaux sera réalisée par le groupe de travail transfrontalier, avec la participation directe de l'École de Tourisme de l'Université Autonome de Barcelone, la Direction Générale de Tourisme et les Patronages et Bureaux de Tourisme des deux côtés de la frontière.

II.4.1.5 Calendrier d'exécution

Action	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. Guide d'Éco-tourisme				

II.4.2. Action 9. Les valeurs de la Forêt Méditerranéenne.

II.4.2.1 Fondements de l'action

La plupart du cadre géographique du projet est couvert de forêts, qui sont de plus en plus délaissées et souffrent d'une dévaluation culturelle. Pour y remédier, la sensibilisation et la formation des enfants et adolescents sont reconnues comme des outils efficaces.

II.4.2.2 Résultats attendus

Ce sera un CD en catalan, espagnol et français présentant les valeurs de la forêt aux scolaires de primaire et secondaire.

II.4.2.3 Contenus

Les contenus clef feront référence à la :

- Reconnaissance des arbres existant dans la zone du projet
- Reconnaissance des arbustes
- Définition des bons comportements en forêt

II.4.2.4 Coordination

La coordination des travaux sera réalisée par le groupe de promotion du groupe de travail transfrontalier, avec la participation directe de l'Association d'Initiation à la Forêt et Profor.

II.4.2.5 Calendrier d'exécution

Action	Année 2002		Année 2003	
	1S	2S	1S	2S
1. CD de la forêt				

III SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Le développement du projet «Pyrénées Méditerranéennes, la montagne qui rapproche » est un défi important pour l'économie et la population de cet espace transfrontalier. La possibilité d'unir les efforts des deux côtés de la frontière ouvre des perspectives sur une nouvelle centralité dans une zone caractérisée pendant siècles par la scission inhérente à la frontière, mais dotée d'une culture et d'un grand passé basés sur l'union et l'effort commun des zones de montagne pyrénéenne et méditerranéenne.

La Région du Languedoc-Roussillon et la Généralité de Catalogne, avec divers partenaires très enracinés dans la zone, cherchent, avec ce projet Interreg III A, à renforcer et donner de la puissance au développement concerté des deux côtés de la frontière sur un axe de promotion économique : **l'éco-tourisme**.

L'année 2003 a été déclarée année mondiale de l'éco-tourisme à cause de l'importance qu'a cette nouvelle forme de comprendre et concevoir l'accueil des visiteurs où qu'ils arrivent. Le concept de l'éco-tourisme est inclus dans le cadre global du développement durable et il cherche à faire connaître de façon approfondie et à mettre à disposition des visiteurs des espaces, sans porter atteintes aux qualités intrinsèques et aux potentialités de ces espaces.

Le projet éco-touristique Pyrénées Méditerranéennes est donc, une réponse conjointe des deux régions qui se décline en 9 actions pour la valorisation et la protection des ressources, ainsi que pour la communication, indispensable à la promotion de l'espace.

Les 9 actions résumées dans le tableau ci-dessous se complètent et se réalisent grâce à la création d'une structure d'organisation minimum qui garantira leur exécution et qui sera, et en fait déjà commencé à être, le germe d'une nouvelle façon de compréhension des espaces frontaliers dans le cadre de l'Union Européenne. Au lieu d'être des espaces de séparation, ils deviendront des espaces de " l'Union", parce que les forces créatives de chacune des régions s'ajouteront pour faire naître de nouveaux centres de développement économique, social et environnemental.

ACTIONS

- | |
|--|
| 1. Diagnostic conjoint des services et des ressources éco-touristiques |
| 2. Étude détaillée sur l'impact du tourisme aux zones littorales |
| 3. Étude de gestion concertée du Massif de l'Albère |
| 4. Plan conjoint de gestion éco-touristique |
| 5. Défense des ressources forestières |
| 6. Contrôle et préservation des ressources littorales |
| 7. Expériences de brûlage contrôlé |
| 8. Guide éco-touristique de la zone |
| 9. CD sur la valeur de la forêt méditerranéenne |

Le projet qui se présente est, donc, le premier pas d'une stratégie résolue de convergence et concertation des Régions signataires pour vaincre les limitations administratives, économiques et sociales inhérentes à l'histoire des siècles derniers. Ainsi donc, les 9 actions qui se présentent sont des sondes dirigées à renforcer la solidité des premiers pas d'un travail promotionnel conjoint. Dans les années prochaines, 2004 à 2006, on prévoit de continuer le développement du projet en suivant les résultats de la prospective conjointe que suppose l'action 4 où l'on projette des lignes de développement et des projets futurs plus urgents et utiles.